

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **40 (1931)**

Heft 35

PDF erstellt am: **11.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# SCHWEIZER HOTEL-REVUE

## REVUE SUISSE DES HOTELS

**Nº 35**  
BASEL, 27. August 1931

**Nº 35**  
BALE, 27 août 1931

**INSERATE:** Die einspaltige Nonparellezeile oder deren Raum 45 Cts. Reklamen Fr. 1.50 per Zeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.

**ABONNEMENT:** SCHWEIZ: jährl. Fr. 12.—, halbj. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. Zuschlag für Postabonnemente 30 Cts. AUSLAND: bei direktem Bezug jährlich Fr. 15.—, halbj. Fr. 8.50, vierteljährlich Fr. 5.—, monatlich Fr. 1.80. Postabonnemente: Preise bei den ausländischen Postämtern erfragen. Für Adressänderungen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

**Organ und Eigentum  
des Schweizer  
Hotellier-Vereins**



**Organe et propriété  
de la Société Suisse  
des Hôteliers**

Erscheint jeden Donnerstag  
mit illustrierter Monatsbeilage:  
„Hotel-Technik“

Vierzigster Jahrgang  
Quarantième année

Paraît tous les jeudis  
avec Supplément illustré mensuel:  
«La Technique Hôtelière»

**ANNONCES:** La ligne de 6 points ou son espace 45 cts., réclames fr. 1.50 par ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.

**ABONNEMENTS:** SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par la poste en Suisse 30 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER abonnement direct: 1 an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. 50; 3 mois, 5 fr.; 1 mois, 1 fr. 80. Abonnement à la poste: demander le prix aux offices de poste étrangers. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-  
Konto No. V 85

Redaktion u. Expedition: Aeschengraben No. 35, Basel  
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: Dr. Max Riesen

TELEPHON  
Safran No. 11.52

Rédaction et Administration: Aeschengraben No. 35, Bâle  
Druck von Emil Birkhäuser & Cie., Basel

Compte de chèques  
postaux No. V 85



### Todes-Anzeige

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern machen wir hiemit die schmerzliche Mitteilung, dass unser Passiv-Mitglied

Herr

**Alberto Moranzoni**

Direktor des  
Grand Hôtel & des Iles Borromées  
Stresa (Italien)

am 14. August an einem Schlaganfall verschieden ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, dem Verstorbenen ein ehrendes Andenken zu bewahren.

Namens des Zentralvorstandes

Der Zentralpräsident:  
Dr. H. Seiler.



### Verdienstmedaillen an Hotelangestellte

Die verehrlichen Mitglieder werden hiemit ersucht, uns Bestellungen, deren Ausführung auf Saisonschluss gewünscht wird, rechtzeitig aufzugeben.

Zentralbureau S. H. V.

### Auskunftsdiens über Reise- bureaux u. Annonces-Acquisition

**Vangalen's Hollandsch-Vlaamsch Reisebureau, Antwerpen.**  
Die soeben eingetroffenen Auskünfte über dieses Unternehmen lauten ganz ungünstig, weshalb wir unsern Mitgliedern empfehlen müssen, von jeder Geschäftsverbindung abzusehen. Die Möglichkeit, dass es sich um den gleichen Vangalen handelt, der unter der Firma „Reisebureau Holland & Holl. Ind. Indies“ dieses Frühjahr von Luzern und Zürich aus eine Anzahl Hoteliers beschuldigte und den die Luzerner Polizei so leichtsin ihren Fingern entschlüpfen liess, ist nicht von der Hand zu weisen. Der Inhaber des Antwerpener Bureaus, Holländer, geb. ca. 1896, ist nämlich erst seit 5. August 1931 in Antwerpen niedergelassen und soll sich vorher in andern Ländern, zuletzt in Deutschland aufgehalten haben. Wir werden die Sache weiter verfolgen.

### Reisebureau Ryanways Ltd.

Sceptre House, 169, Regent Street,  
London W. 1.

Wie uns von informierter Seite mitgeteilt wird, hat das in der Überschrift genannte Unternehmen Bankrott gemacht.

### The Mayflower Travel Bureau.

Carlisle House, 8, Southampton Row,  
London W.C. 1.

Wir werden ersucht, darauf aufmerksam zu machen, dass dieses Unternehmen in keinerlei Beziehung steht zur Firma Mayflower Tours, Paris, 2 rue de l'Échelle, gegen die wir in No. 26 vom 25. Juni abhin eine Warnung erlassen mussten.

## Aufhebung der deutschen Ausreisegebühr

Die Zeitungsleser wurden letzten Montag früh von der erfreulichen Nachricht überrascht, die beklagenswerte Verordnung betr. die Ausreisegebühr sei vom deutschen Reichskabinett in seiner Sitzung vom 22. August aufgehoben worden mit Wirkung vom Mittwoch, den 26. August an.

Eine Begründung der Ausserkraftsetzung der Verordnung gibt die Reichsregierung nicht. Die Tatsache aber, dass die allseitig angefochtene Gebühr 5 Wochen vor dem ursprünglich vorgesehenen Ablauf wieder beseitigt wurde, gibt unserer Ansicht recht, dass die Verordnung an der Macht der Verhältnisse scheitern würde, nachdem sie, ohne dem innerdeutschen Fremdenverkehr viel zu nützen, von den benachbarten Reiseländern als Schädigung empfunden wurde. Wir haben uns zu diesem Punkte hier mehrfach geäußert und verzichten daher auf weitere polemische Äusserungen. Immerhin kann doch der Gedanke nicht unterdrückt werden, dass die Verordnung über die Ausreisegebühr kein Ruhmesblatt bildet für die deutsche Staatskunst.

Wenn auch die Beseitigung der Ausreiseperrse erst am Schlusse der Hauptreisezeit eintritt und daher in diesem Jahr eine wesentliche Gutmachung der unserem Fremdenverkehr zugefügten Schäden wohl kaum noch zu erhoffen ist, so wird der neue Beschluss der Reichsregierung in schweizerischen Reiseverkehrskreisen doch mit grosser Genugtuung aufgenommen. In erster

Linie vom Standpunkte der Internationalität und Freizügigkeit im Fremdenverkehr aus und sodann mit Rücksicht auf unsere Nachbargebiete. Nachdem die Verordnung gegen den Willen ihrer Urheber die Bedeutung und Notwendigkeit allseitig guter Beziehungen im internationalen Reiseverkehr mit aller Klarheit unter Beweis gestellt hat, darf der Erwartung Raum gegeben werden, die durch die Verordnung herbeigeführten Schädigungen mögen bald überwunden und die zerrissenen Fäden wieder fester geknüpft werden als je zuvor. Da die Aufhebung der Verordnung auf den Beginn der Herbstsaison fällt, ist des weitern die Hoffnung erlaubt, der während 4 Wochen lahmegelegte Reisebesuch aus Deutschland möge erneut einsetzen und unserer Hotellerie zu einem befriedigenden Nachsaisongeschäft verhelfen. Womit einige der schlimmsten Folgen des Besuchsauflalles in den Hochsommermonaten noch gemildert werden könnten.

Im übrigen geben wir der ferneren Hoffnung Ausdruck, die Erfahrungen mit der deutschen Ausreisegebühr zeitigen allüberall die Lehre, dass man bei den engen Wechselbeziehungen der Weltwirtschaft auch die Gesetze der Internationalität im Fremdenverkehr nicht leichtfertig verletzen kann, ohne auf Gegenwehr zu stossen und wertvolle Sympathien aufs Spiel zu setzen. Die Erkenntnis von dieser Tatsache sollte nachgerade Gemeingut aller am Weltreiseverkehr interessierten Völker und Kreise geworden sein.

## Preisabbau und Gestehungskosten

Die schweizer. Hotellerie hat gegenwärtig nicht gute Tage. Trotzdem sie durch die Wirtschaftskrise und den daraus resultierenden Niederbruch des Reiseverkehrs schwere Schädigungen erlitten, sowie zufolge der hohen Lebenshaltungskosten in unserem Lande ohnehin eine schmale Gewinnmarge aufzuweisen hat, gibt es merkwürdigerweise immer noch Leute, die ihr weitere Opfer zumuten. So begegnet man neustens in der Presse wieder Artikeln, die dem Gastgewerbe mit aller Entschiedenheit die Notwendigkeit eines sofortigen Preisabbaues nahelegen und dabei gleichzeitig an unserem Erwerbszweig in einer Form Kritik üben, die sehr wenig Sachkenntnis und noch weniger Verständnis für die Notlage verrät, die über unsern Berufsstand hereingebrochen ist.

Unter dem Stichwort „Unsere Hotel-Misere“ bringen z. B. die „Schweizerischen Blätter für Handel und Industrie“ eine Zurschift, die unter Berufung auf die volle Besetzung der sogenannten „Fressbädi“ in der Preisliste von Fr. 6.— bis 8.— und unter Verweis auf die ungenügende Frequenz der Betriebe mit höhern Preissätzen allen Ernstes die These vertritt, die Hotels sollten auf der ganzen Linie mit ihren Preisen herunter, denn Pensionspreise von Fr. 9.— bis 10.— stünden nicht mehr im Einklang mit der heutigen Wirtschaftslage und könnten vom Mittelstand einfach nicht mehr bestritten werden. Nach solchen Gedankengängen zu schliessen, scheint offenbar der Verfasser jenes Aufsatzes der Meinung zu sein, die schweizer. Hotellerie habe es nur mit Gästen aus dem Mittelstand zu tun, oder sollte nur solche aufnehmen, womit er selbst den Beweis erbringt, dass er vom

Wesen und der Struktur unseres Fremdenverkehrs und von der Zusammensetzung unserer Hotelklientele nur ganz verschwommene Ansichten besitzt. Wir möchten ihm daher empfehlen, gelegentlich einmal einige Wochen dem Studium des tiefern Wesens der Hotellerie und ihrer Zusammenhänge mit der allgemeinen Volkswirtschaft zu widmen und sind überzeugt, dass er dann seine weltfremden Ideen sehr rasch über Bord werfen sowie dem Gastgewerbe etwas mehr Gerechtigkeit widerfahren lassen dürfte.

Einen Aufsatz ähnlichen Charakters brachte dieser Tage auch die „Neue Berner Zeitung“ unter dem Titel „Ein Sommer des Missvergnügens, ein Wort an die Hotellerie“. Einleitend werden darin die Schwierigkeiten erörtert, von denen unser Berufszweig gegenwärtig heimgesucht wird, sodann dessen Bedeutung für die schweizer. Handelsbilanz unterstrichen und betont, von der Krise werden auch die Transportanstalten mit betroffen. Weiter wird so nebenbei bemerkt, dass es an der Hotellerie liege, wenn das Interesse der Landwirtschaft für sie nicht so reger sei, wie es sein könnte; im fernern an der Hotellerie als Luxusgewerbe genörgelt und die Gäste der Erstklasshotels in unnobler Weise als wenig sympathische Typs des Schieber- und Kriegsgewinnlertums bezeichnet. Die Preispolitik unserer Hotellerie sei unglücklich, die Mahlzeiten und Menus zu umfangreich. Sie habe es nicht verstanden, die Schweizerkundschaft in angemessener Zahl heranzuziehen und in dieser und anderer Hinsicht schwere Fehler begangen. Den Schlussatz des Artikels bildet endlich die Bemerkung: Das Hotelgewerbe muss aufhören, ein Luxusgewerbe zu sein — dann ist ihm geholfen! Bums!!

Also auch hier wird das Mittelstandshotel quasi in den Himmel erhoben und dem Luxushotel als überflüssiger Spielart des Gastgewerbes die Existenzberechtigung abgesprochen, immer im Zusammenhang mit der Forderung eines Abbaues der Hotelpreise. Glücklicherweise ist der Artikel nicht ohne Antwort geblieben, sondern in einer W. M.-Zurschift aus Interlakener Gewerkekreisen in einer Form widerlegt worden, die Hand und Fuss hat und den Kreisen um die „Neue Berner Zeitung“ herum zu näherem Studium bestens empfohlen werden kann. In diesem W. M.-Artikel wird zunächst unter Bezugnahme auf den Platz Interlaken der Nachweis geleistet, dass auf die erstklassigen Häuser nicht mehr als 15 Prozent der dortigen Gastbetten entfallen und ähnlich dürften die Verhältnisse wohl auch an andern Fremdenplätzen liegen. In der Tat besteht denn auch in der Schweiz für jegliche Börde, auch die bescheidene, eine reichliche Auswahl an geeigneten Gaststätten und Aufenthaltsorten. Im weitern widerlegt der Artikel den Vorwurf der zu hohen Hotelpreise und klärt die Leser auch bezüglich der Vereinfachung der Mahlzeiten auf, indem er auf die Tatsache verweist, dass sich eine Grosszahl von Hotels hinsichtlich der Menus auf die moderne Lebensweise einstellte und die Hotellerie überhaupt im à la carte-Service jedem Gast die gewünschte Speise zur Verfügung hält. Nach einer Orientierung über die Unterschiede bezüglich der Preisgestaltung von Sommer- und Winterhotels, deren grösserer Aufwand auf höhere Preise bedingt, schliesst der Artikel mit der Feststellung, der Rat, die Saisons zu verlängern, sei vollends überflüssig, denn an dahinzielenden Versuchen habe es seit Jahrzehnten nicht gefehlt.

Soweit in kurzem Auszuge die Auseinandersetzung in der „Neuen Berner Zeitung“. Was uns an deren Kritik besonders auffällt, ist die Tatsache, dass darin das Hauptmoment, das zur Beurteilung der Preisgebung in der Hotellerie von ausschlaggebender Bedeutung ist, vollständig außer Acht gelassen wird. Wir meinen die hohen Lebenshaltungskosten in unserem Lande, verursacht durch unsere Wirtschaftspolitik mit Einfuhrverboten, Einfuhrbeschränkungen und Schutzzöllen auf allerwichtigsten Bedarfsartikeln der Hotellerie. Die Schweiz hat z. B. die höchsten Fleischpreise der ganzen Welt, die sich übrigens auch intern 40 Prozent über dem allgemeinen Nahrungskosten-Durchschnitt bewegen. Wie keinem einsichtigen Menschen gesagt zu werden braucht, sind auch die Preissätze der Hotels durch die ausserordentlich hohen Gestehungskosten bedingt und es kann an eine Herabsetzung speziell der Minimalpreise, die sich hart an der Grenze der Wirtschaftlichkeit der Hotelbetriebe überhaupt halten, für solange nicht gedacht werden, als es nicht gelingt, durch einen allgemeinen Preisabbau die Gestehungskosten auf ein vernünftiges Mass zu beschneiden.

Den Kritikern der Hotellerie möchten wir nahelegen, den Hebel einmal bei diesem Punkte anzusetzen. Man verschaffe den Hotels billigere Bezugsmöglichkeiten zur Deckung ihres Bedarfes an Fleisch — des Hauptartikels der Küche — und beseitige damit das Haupthindernis einer Reduktion ihrer Preise. Diese Anregung sei allen für unsere Wirtschaftspolitik verantwortlichen Kreisen und Instanzen dringend ans Herz gelegt; ihre Verwirklichung liegt auf der Linie jener Entwicklung, die im Ausland, d. h. auf dem Weltmarkt, bereits zu starken Preisabbau-Massnahmen geführt hat und sie würde auch bei uns zur









### Médailles de mérite pour les employés d'hôtel

Les membres de la Société sont très de nous transmettre à temps les commandes dont ils désirent l'exécution pour la fin de la saison.

Bureau central de la S. S. H.

## L'abrogation de la taxe des cent marks

Les lecteurs des quotidiens auront été agréablement surpris lundi matin en apprenant que la regrettable ordonnance sur la taxe de sortie a été abrogée par le gouvernement du Reich dans sa séance du 22 août. La trop fameuse taxe n'est plus perçue depuis le mercredi 26 août.

Le gouvernement allemand n'indique pas les motifs de sa décision. Mais le fait que la taxe tant critiquée a été supprimée cinq semaines avant l'expiration de son délai de validité justifie l'opinion que nous avions émise, à savoir que l'application de l'ordonnance échouerait par la force même des circonstances, sans avoir été d'une grande utilité au mouvement touristique en Allemagne et après avoir suscité simplement le mécontentement des pays lésés. Nous nous abstenons de nouvelles polémiques à ce propos. Il nous semble permis de dire toutefois que la taxe des cent marks n'a rien ajouté au bon renom du tact politique allemand.

Bien que l'abrogation de l'ordonnance sur la taxe de sortie se soit produite seulement à la fin de la haute saison et qu'elle ne puisse plus guère réparer par conséquent les dommages causés à nos industries touristiques, elle a provoqué dans nos milieux suisses du trafic et du tourisme une grande satisfaction. En premier lieu parce qu'elle est pour ainsi dire une reconnaissance du fait que le tourisme est avant tout international et ne peut absolument pas s'accommoder des entraves de frontières. Bien malgré les promoteurs de la taxe, l'ordonnance a démontré nettement et clairement, en effet, l'importance et la nécessité des bons rapports internationaux dans le domaine du tourisme. En second lieu, parce que l'abrogation sera vraisemblablement favorable quand même à nos stations d'arrière-saison. Il faut espérer que les pertes subies à la suite de l'ordonnance se répareront petit à petit et que les liens rompus momentanément se rétabliront dans toute leur force précédente. On peut s'attendre maintenant à ce que le mouvement touristique d'Allemagne en Suisse, presque suspendu pendant les quatre semaines de la haute saison, reprendra cet automne d'une manière satisfaisante. Ce résultat adoucira dans une certaine mesure l'amertume provoquée par l'absence, cet été, de la clientèle allemande.

La durée éphémère de l'ordonnance des cent marks doit être une leçon: les rapports toujours plus étroits entre nations créés par l'économie publique mondiale ne permettent pas de violer à la légère le principe de l'internationalisme du grand tourisme sans provoquer de dangereuses réactions et sans mettre en péril des sympathies pourtant précieuses. Cette leçon doit profiter, dans tous les pays, à tous les milieux intéressés au mouvement touristique et surtout aux milieux gouvernementaux.

## Une question d'actualité

### Les prix applicables aux voyageurs de commerce

On nous écrit du Valais:

Voilà une question qui a déjà fait grisonner bien des cheveux sur la tête des hôteliers. Mais ces cheveux n'auraient pas blanchi si l'on observait partout les principes de la solidarité et de la bonne entente.

Aujourd'hui, nous saluons avec plaisir le résultat des pourparlers entre la Société des voyageurs de commerce et la Société suisse des hôteliers. Nous accorderons donc aux voyageurs de commerce de meilleures chambres au tarif minimum, ainsi que les «Tagesraten» sous forme d'un escompte de 10% si les repas sont pris dans l'hôtel.

Tout cela est très bien; pourtant la défense légitime de nos intérêts nous oblige à examiner la question sous toutes ses faces.

Maintenant déjà, il nous arrive des voyageurs de commerce porteurs de lettres imprimées de leur maison les rendant attentifs aux nouveaux arrangements. Or ces messieurs nous réclament le 10% d'escompte même s'ils ne prennent pas tous les repas à l'hôtel. Cette prétention est évidemment contraire à l'accord intervenu. La réduction journalière, c'est-à-dire pour toute une journée au moins, ne peut s'appliquer par exemple seulement pour la chambre et le petit déjeuner.

D'autre part, de nombreux voyageurs de commerce ne comprennent point que les prix des repas sur lesquels peut porter la réduction journalière prévue par l'accord concernent exclusivement le menu fixe ou du jour de l'hôtel. Ici se présente une grande difficulté. Il arrive très souvent, il arrive même tous les jours qu'un voyageur, en consultant le menu, déclare: «Je n'aime pas ceci. — Je ne puis pas prendre cela. — Remplacez-moi le rôti du jour par un filet ou une escalope.» Les hôteliers connaissent la chanson à entendre, même s'ils ne comptent que 50 centimes de supplément pour changement au menu. Combien de fois n'ai-je pas entendu dire: «Comment? Vous me demandez un franc pour le garage de la machine? Mais tel et tel de vos collègues ne fait pas payer le garage et l'on peut chez lui remplacer les plats à volonté.»

Nous voulons être loyaux et servir aux voyageurs de commerce un menu correspondant largement au prix qu'ils payent. Mais nous devons quand même rester aussi commerçants, tout comme les voyageurs eux-mêmes dans leurs propres affaires, et nous devons réfléchir qu'un rôti préparé pour vingt personnes, s'il est changé par quinze clients, signifie une perte!

L'hôtellerie a fait un effort malgré les difficultés de la situation actuelle. Serait-ce trop demander de la Société des voyageurs de commerce d'inviter ses membres à faire de leur côté aussi un effort? J. E.

## La crise hôtelière et le personnel d'hôtel

Une coupure du *Journal de Leysin* du 15 août nous donne d'intéressants renseignements sur une réunion de la section locale de l'Union Helvetia. Il s'agissait d'une visite du secrétaire central de la direction générale de l'U.H., M. Baumann, qui faisait à cette époque une tournée parmi les sections romandes.

M. Baumann parla de la situation générale de l'hôtellerie et de la situation des employés d'hôtel.

La situation très défavorable de l'hôtellerie créée par la crise mondiale et la diminution de la clientèle allemande par suite de la taxe des cent marks doivent faire

prévoir une saison d'hiver difficile, où très probablement le chômage sévira parmi les employés d'hôtel.

La Société suisse des hôteliers et l'Union Helvetia prennent et envisagent des mesures pour atténuer les conséquences de cette situation.

Une requête a été adressée par le comité directeur de l'U.H. au Conseil fédéral et à diverses autorités cantonales. Dans une conférence avec des représentants des autorités fédérales, l'association des employés d'hôtel précisera certains points de ses revendications.

Elle demande tout d'abord une rationalisation du placement. Le marché du travail est toujours encombré d'offres d'employés, mais il est aussi désorganisé par la surabondance des bureaux de placement. Il n'est pas rare qu'un employé fasse des offres à plusieurs bureaux et, au moment où il a trouvé du travail, il ne l'annonce généralement pas partout où il en avait demandé. Les organisations principales de placement donnent aussi des listes complètes à toutes leurs agences. Les patrons eux-mêmes agissent souvent simultanément auprès de différents offices. Il en résulte une impossibilité de se rendre compte de la situation exacte, ainsi que des frais inutiles parfois élevés. L'U.H. demande que le marché du travail soit contrôlé d'une manière plus efficace, que la législation sur les bureaux de placement et sur le placement de la main-d'œuvre étrangère puisse être complétée. Elle cherche à obtenir aussi que les directions des entreprises hôtelières annoncent régulièrement leurs places vacantes à un office central qui serait à créer pour organiser un système de placement plus efficace, plus rapide et moins onéreux pour les employés. (Le patronat hôtelier, qui possède son propre service de placement, a évidemment des réserves à faire sur ce dernier point. *Réd.*)

Pour les chômeurs, qui sont nombreux et qui le deviendront certainement encore davantage, l'Union Helvetia a demandé d'autre part une action de secours au Conseil fédéral. Elle-même a déjà accordé des secours à ses membres qui se trouvent, par le fait du chômage, dans une situation réellement difficile; mais cela est insuffisant.

D'un autre côté, l'organisation d'une caisse de chômage se heurte à de grosses difficultés. La législation sur la matière prévoit en effet que le droit aux allocations de chômage est acquis après un délai de carence de 30 jours. Dès ce moment, l'allocation est due, quelle que soit la situation de l'employé. Mais étant donné que le 75% du personnel hôtelier est saisonnier et que chaque année il chôme plus de 30 jours consécutifs, il faudrait exiger des assurés des prestations très élevées pour organiser une caisse qui risquerait encore de ne pas pouvoir faire face à ses engagements. L'U.H. estime qu'il vaudrait mieux obtenir une modification des prestations légales et laisser à la direction d'une caisse la faculté de juger si l'allocation de chômage est vraiment nécessaire.

### L'action de secours pour le personnel d'hôtel

On sait que l'Union Helvetia a demandé au Conseil fédéral l'organisation d'une action de secours en faveur du personnel d'hôtel atteint par la crise du tourisme. Elle fait remplir actuellement un long questionnaire pour se procurer la documentation nécessaire à la réalisation de son entreprise. Elle a fait passer dans les journaux un communiqué à ce sujet et elle invite dans des insertions les employés ne faisant pas partie de l'U. H. à se procurer et à remplir aussi ces questionnaires.

Loin de nous l'idée de méconnaître la situation délicate, difficile même dans beaucoup de cas, du personnel d'hôtel. Mais la

manière d'agir de l'U. H. à quelque chose de choquant par les exagérations commises. En donnant artificiellement à la crise hôtelière des proportions outrées, elle nous fait courir le danger de retenir chez elles des personnes disposées à partir encore cette année en voyage ou en vacances en Suisse.

Il est certain qu'une partie du personnel, celle qui tire du pourboire le plus clair de ses revenus, se trouve réellement dans une situation pénible. Mais on n'en peut pas dire autant du personnel à salaires fixes. En généralisant comme on l'a fait, on donne au public des idées inexactes. Encore à l'heure actuelle, notre service patronal de placement éprouve des difficultés à trouver suffisamment de personnel féminin pour diverses catégories de places offertes. Pour autant que nous le sachions, les congés donnés prématurément à des employés d'hôtel ont été relativement rares. La grande majorité des hôtels ont fait et font encore tout leur possible, au contraire, même au prix de gros sacrifices, pour garder leur personnel même durant la pénurie de clientèle. Jamais peut-être les entreprises hôtelières ne se sont imposées des charges aussi lourdes en frais d'entretien de personnel que pendant cette saison d'été. Les communiqués aux journaux lancés par l'U. H., en ne mentionnant pas ces efforts du patronat hôtelier, induisent le public en erreur.

Nous le répétons expressément, nous n'entendons en aucune façon gêner ni contrecarrer les efforts de l'Union Helvetia pour adoucir le sort du personnel d'hôtel frappé par la crise. Mais il importe que la situation soit exposée loyalement et sans exagération.

### Le recensement des entreprises suisses

Le premier volume consacré par l'Office fédéral de statistique à la publication des résultats du recensement des entreprises opéré le 22 août 1929 contenait la *statistique des fabriques*; l'édition française a paru à la fin du mois de mai dernier. La matière de cet ouvrage était limitée aux établissements industriels soumis à la loi fédérale sur les fabriques.

Un deuxième volume vient de sortir de presse. Fort de 430 pages in-quarto et intitulé «*Les exploitations industrielles et commerciales dans les cantons*», il comprend l'industrie et le commerce considérés dans leur sens le plus étendu: mines et carrières, industries et métiers, commerce, banque et assurances, hôtellerie, restauration et transports. Il fournit les principaux résultats par canton. Sept chapitres avec tableaux exposent le classement des exploitations d'après l'effectif du personnel, la force motrice et les véhicules à moteur; le classement des personnes occupées d'après leur situation dans l'exploitation; le nombre des exploitations par genre d'entreprise et par canton; le nombre des personnes occupées dans chaque genre d'entreprise; la proportion du personnel féminin; la force motrice des machines-outils; enfin la comparaison entre les personnes occupées en 1905 et 1929. Parmi ces statistiques, les cinq dernières sont établies par genre d'exploitation et par canton.

Le nombre total des usines et exploitations diverses passées en revue est de 217.792, dont 8514 fabriques. Ces entreprises employaient en août 1929, au total, 1.260.864 personnes; elles utilisaient 908.568 CV pour leur force motrice et disposaient de 42.590 véhicules à moteur, représentant une force de 2.212.195 CV.

A cause de la crise actuelle, notre industrie hôtelière est tout particulièrement intéressée à la traduction en chiffres de son rôle et de son importance économiques. Selon l'enquête de l'Office fédéral de statistique, *on comptait en août 1929, dans la Suisse entière, 28.247 entreprises d'hôtels,*

pensions, restaurants et cafés, qui occupaient 120.121 personnes. Ces entreprises se répartissaient en 7772 hôtels et pensions, 17.202 restaurants, cafés et auberges, 544 restaurants sans alcool et 2729 petits établissements donnant professionnellement la nourriture ou la chambre.

Pour les premiers détails, nos lecteurs voudront bien consulter le tableau publié dans la partie allemande du présent numéro. Nous reviendrons prochainement sur cette importante matière.

### La situation touristique en Autriche

Les stations d'été autrichiennes, nous écrit un correspondant bien informé, se trouvent dans une situation extrêmement défavorable. Les hôtels devront être contents s'ils réussissent à couvrir leurs frais, ce qui ne peut pas même être espéré partout. On craint que des faillites ne soient inévitables. La situation est surtout désastreuse dans le Tyrol, dont la clientèle habituelle est en majeure partie composée d'Allemands. Au Werthersee, les circonstances sont analogues à cause de l'absence des hôtes hongrois.

L'hôtellerie autrichienne fait tous les efforts possibles pour sauver ce qui peut l'être encore. Elle a procédé à une réduction générale des prix pour attirer au moins le public du pays en remplacement des clients étrangers. Les organes compétents ont lancé une campagne avec la devise: «Autrichiens, apprenez à connaître l'Autriche!» On fait en sorte de prolonger le séjour des visiteurs à Vienne. Chaque étranger qui vient dans la capitale reçoit un papillon portant ces mots: «Ne quittez pas Vienne sans l'avoir vue; Vienne mérite de vous retenir au moins cinq jours.»

Les chemins de fer autrichiens ont mis à la portée de milieux plus étendus la réduction de 5% sur les billets d'aller et retour. Les membres d'une famille bénéficient d'une réduction de 50% et plus. Les hôtels accordent une réduction de 15% sur le prix de la chambre pour des séjours d'au

moins une semaine, de 12% sur les repas en pension et de 10% sur les repas à la carte. Les taxes municipales ont aussi diminué.

Pour la prochaine saison d'hiver, on a créé des cartes spéciales d'une validité de quatre mois, assurant aux étrangers des tarifs de faveur sur les chemins de fer, dans les hôtels, dans les théâtres, etc. Pour attirer le public, on projette l'organisation d'une exposition des sports d'hiver à la Foire de Vienne et d'un carnaval de grand style. On cherche en même temps à développer le mouvement de week end des provinces vers la capitale, les billets de chemins de fer étant déjà utilisables le vendredi pour l'aller, afin que le visiteur se trouve à Vienne un jour de semaine et puisse y faire des achats.

On envisage d'autre part, pour l'avenir, une large et intense propagande en Amérique, de concert avec toute une série d'autres villes de l'Europe centrale. Les organes chargés de la propagande touristique ont multiplié leurs représentations à l'étranger et y ont intensifié leurs efforts, notamment en Pologne, en Roumanie et en Yougoslavie.

Dans tous les domaines, on se livre à une activité fiévreuse pour remédier au moins dans une certaine mesure aux pertes énormes subies durant l'été 1931 par les industries touristiques autrichiennes.

### Dans les pensions de Genève

Les pensions de Genève (ne pas confondre avec les pensionnats) traversent actuellement, à en croire un article récemment paru dans *La Suisse*, une période assez pénible. Cette situation a des causes générales et des causes locales.

Les causes générales sont celles qui exercent les mêmes effets sur toute l'industrie hôtelière, en Suisse comme à l'étranger. Ce sont la dépression économique générale et les difficultés financières de pays voisins.

Mais il y a aussi des causes locales intéressantes à étudier.

La première et la principale est le développement excessif de la concurrence sur la place de Genève, où les pensions nouvelles surgissent comme par enchantement et font grand tort aux hôtels eux-mêmes. Les autorités, paraît-il, délivrent les autorisations sans les compter, sous prétexte de liberté du commerce. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ces autorisations sont accordées à des étrangers dans les mêmes conditions qu'aux ressortissants suisses.

Parmi ces étrangers, une partie passent la plus grande partie de l'année dans leur pays, profitent de leurs relations internationales pour assurer une clientèle et viennent s'établir à Genève juste pendant la saison, accaparant un nombre de pensionnaires suffisant pour aider une dizaine de pensions à se tirer d'affaire. La saison terminée, ces maîtres de pension improvisés retournent chez eux et dépendent dans leur pays l'argent gagné chez nous au détriment des collègues suisses. Il est incompréhensible que les autorités cantonales et fédérales, si pointilleuses parfois pour l'admission de ressortissants étrangers à exercer en Suisse une profession lucrative, soient si tolérantes à Genève.

Une autre cause est la réception de pensionnaires par les familles. Personne, il est vrai, ne saurait le leur interdire. Mais il est des familles qui deviennent peu à peu de véritables pensions et reçoivent des groupes entiers d'étudiants ou de touristes. Et naturellement elles les reçoivent à des prix «défiant toute concurrence», c'est-à-dire commercialement impossibles, causant ainsi un tort très réel aux maîtres de pension professionnels, dont l'existence dépend entièrement de leur industrie. Et il est pour le moins surprenant que des organisations chargées d'assurer le logement d'étrangers favorisent ces familles et désavantagent les pensions, même si ces dernières offrent plus de confort.

Enfin, il y a les foyers d'étudiants. Cette institution existe dans la plupart des villes universitaires du monde et nul ne saurait lui dénier sa grande utilité. Mais le but essentiel de ces foyers est de s'occuper des étudiants dénués de fortune. Or il semble qu'à Genève on y accueille également des étudiants très à même de payer une pension normale et aussi des non-étudiants. Evidemment, le foyer qui dispose de fonds mis à sa disposition par des bienfaiteurs généreux peut donner la pension à un prix très bas. Il jouit d'une situation semi-officielle qui est à elle seule une puissante propagande. Cependant le foyer sort de son rôle en faisant à des étudiants déjà acceptés dans des pensions à des prix commerciaux des offres à des prix inférieurs, impossibles à tenir sans subsides du dehors. Ou bien le foyer est une entreprise commerciale qui doit vivre de ses propres ressources comme les pensions, en pratiquant des prix commerciaux et non en faisant des conditions de bienfaisance, et alors les pensions acceptent cette concurrence loyale; ou bien il garde son caractère d'institution philanthropique, et alors il ne doit pas tirer parti des dons qui lui sont faits pour les étudiants pauvres en faisant une concurrence déloyale et absolument illicite au commerce hôtelier normal. Les bienfaiteurs des foyers n'entendent pas que leur argent serve à faciliter la vie d'étudiants dont les familles peuvent parfaitement supporter les frais d'une pension.

S'il n'y a rien à faire en ce qui concerne les causes générales de la crise dont nous parlons, il serait assez facile par contre de mettre de l'ordre dans les conditions de pension existant à Genève et d'améliorer rapidement la situation des véritables maîtres de pensions, une classe de commerçants aussi digne de l'intérêt des autorités que toutes les autres classes obligées de travailler pour vivre.

### La crise des casinos en France

La situation des casinos dans les villes d'eaux françaises devient de plus en plus critique. Déjà plusieurs établissements ont fermé leurs portes et d'autres envisagent la même mesure. Or la suppression de cette attraction pour ainsi dire indispensable a nécessairement de graves conséquences pour le budget des administrations communales intéressées, pour le commerce local des stations thermales et des plages, pour les hôtels, pour les artistes, musiciens, machinistes, etc. des théâtres et concerts, pour l'entretien des installations techniques balnéaires et pour le tourisme en général.

D'où provient cette crise des casinos? Evidemment, pour une bonne part, de la dépression économique générale qui pèse sur le mouvement touristique et en particulier sur le jeu, plaisir de luxe dont beaucoup sont maintenant obligés de se priver. Mais elle a été causée surtout par des impôts exagérément élevés. L'Etat aurait voulu tuer les casinos qu'il n'aurait pas agi autrement.

Le prélèvement de l'Etat sur la cagnotte des casinos était uniformément de 15% jusqu'en 1920 et les taxes municipales variaient de 3 à 10%, ce qui donnait une imposition de 25% au maximum.

L'impôt fut rendu progressif en 1920, puis augmenté en 1924 et 1926. Aujourd'hui le prélèvement de l'Etat s'échelonne de 15% pour 100.000 fr. de recettes au plus jusqu'à 65% pour plus de 15 millions de recettes. Les taxes municipales tendent à s'unifier à 10%, ce qui donne une imposition globale pouvant atteindre 75% des recettes brutes.

De 1920 à 1928, pendant la période d'énorme accroissement de leurs chiffres d'affaires au jeu, les casinos purent tenir le coup. Ces chiffres d'affaires passèrent en effet de 118 millions à 414 millions et demi. Mais depuis lors les recettes diminuèrent, d'abord lentement, puis dans des proportions rapides et considérables. En 1928/29, on n'avait plus que 404 millions, 337 millions en 1929/30, 180 millions en 1930/31.

Les sept principaux casinos français avaient réalisé en 1928, au total, un bénéfice de 9.774.380 fr.; en 1929, ils ont enregistré une perte de 453.999 fr.; la perte globale s'est élevée à 9.844.682 fr. en 1930. Pendant ces trois années, sur 700.836.655 fr. de recettes brutes, ils ont versé en impôts et taxes 456.342.154 fr., chiffre qui monte à 535.319.108 fr. en y comprenant les sommes prélevées au cahiers des charges pour subventions aux travaux d'embellissement et aux manifestations sportives.

En face de cette situation intenable, on s'occupe activement de remédier à la crise et de prévenir les graves conséquences d'une fermeture brusquée des casinos dans les villes d'eaux françaises.

**Argenterie d'Hôtel  
BERNDORF**  
MANUFACTURE BERNDORF, LUCERNE



La plus ancienne maison suisse  
Fondée en 1811

**ROHR**  
**MÖBEL**  
Aparie Modelle in nur prima Qualität  
**Hubschmied & Lanz**  
Murgenthal

Revue-Inserate haben Erfolg!

In peinlicher Verlegenheit

waren schon viele Käufer fremder Maschinen als diese plötzlich reparaturbedürftig wurden, od. gerne umgebaut worden wären, um gröss. Anforderungen zu entsprechen. Der kluge Interessent v. Kühlmaschinen oder Kühlanlagen pariert diesem Übel von Anfang an und wendet sich an die Autofrigo A. G. in Zürich die ihm zu jeder Zeit zur Verfügung steht, mag kommen was will.

**„Autofrigo“**

Büro: Hardturmstrasse 20, Tel. 58.660  
Ausstellung: Utoquai 31, Tel. 47.117  
Verlangen Sie uns bitte Prospekt  
9/31 AR



An der Couverture liegt's

dass Ihre Pâtisserie nun so appetitlich aussieht und sich so lange frisch hält. Darum nur das Beste:

**Couverture Caillers**

Les annonces répétées multiplient l'efficacité de vos insertions!

**Sanitäre Anlagen**

Fließend-Wasser-Installationen  
Heisswasserversorgungen

nach den **JATO** Patenten

besitzen

**unbestreitbare Vorteile**

Verlangen Sie Referenzen und Prospekte!

**Jacques Tobler, Luzern**

**Beste ESWA Bezugquelle.**

für praktisch bewährte Fleckenreinigungsmittel:  
ENKA reinigt und bleicht unschädlich alle Weisswäsche während dem Wäscheprozesse  
Spezialseifen für sehr schmutzige Wäsche und Überkleider  
Rostweg-ESWA ist das handlichste Mittel, um rasch und sicher Rostflecken zu entfernen  
Kristallwasser «ESWA» reinigt alle Flecken von Fett, Öl, Farbe, Harz, Wagenschmiere

**\*ESWA\* Dreikönigstr. 10 ZÜRICH**  
Einkaufs - Centrale für schweiz. Wäschereibetriebe  
Maison d'achat pour buanderies suisses







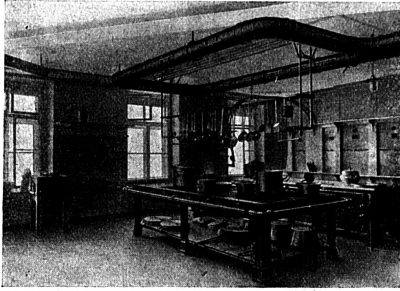






# Ventilations-Anlagen

für Gesellschafts- und Speisesäle, Küchen und Keller  
in Hotels, Restaurants und Sanatorien



erstellen nach bestbewährten Konstruktionsarten

## Wanner & Co. A.-G. Horgen

Spezialfabrik für Ventilatoren und lufttechnische Anlagen

### Trinkt Schweizer Wein!

Er muß gut und preiswert sein!

Wenden Sie sich vertrauensvoll an den  
**Verband ostschweizer land-  
wirtschaftl. Genossenschaften**  
(V. O. L. G.) Winterthur

Lagerkeller 15000 Hekto

### Fruits et Légumes frais Fruits secs

Tous les articles de la saison  
Expéditions rapides

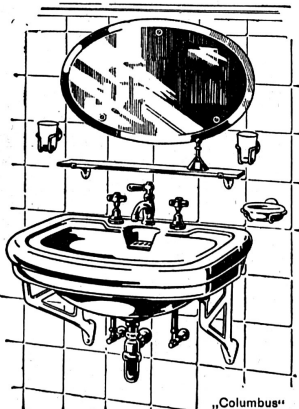
**Trullas & Cie, S. A., Genève**  
Téléph.: Mont-Blanc 63-79 - Adr. télégr.: Trullas-Genève  
**Succursale à Lausanne**  
Téléphone 23-378

### Ihr Hotel ist stets besetzt

wenn Sie in Ihren Zimmern Waschtische  
mit fließendem temperiertem Wasser haben

**BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH**

Aktien-Gesellschaft  
Fabrik sanitärer Einrichtungen



### Votre hôtel sera toujours au complet

si les lavabos avec eau courante et tem-  
pérée sont installés dans toutes vos chambres

**BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH**  
Société Anonyme  
Fabrication d'appareils sanitaires

### Pinervin-Elfen-Badebalsame

als Badesätze für  
Fichtenblut-, Fichtenmilch-, Lavendel-, Rosen-,  
Rainfarren-, Pfefferminz-Bäder etc.



wirken in vielen Fällen  
belebend, erfrischend  
u. nervenberuhigend.  
Sie verleihen eine samt-  
weiche, geschmeidige  
Haut und gesunden,  
ruhigen Schlaf.

Flasche à 10 Bäder Fr.  
3.25 und Flasche à 2 Bä-  
der Fr. 1.-

Überall erhältlich, wenn  
nicht, bei

**A. Kleger**  
St. Gallen



### Die Marke des Kenners

Konservenfabrik  
**Eugen Lacroix & Co. A.-G.**  
Frankfurt am Main-Niederrad

Zu beziehen durch die schweizer Comestibles-Geschäfte

AL BORNHÖR



**FABRIKANTEN STÜSSY & CO. ZÜRICH**  
AKTIENGESELLSCHAFT



## Hier, in dieser kleinen Stöpselflasche

sitzt der wahre Jakob.

Sie enthält die aus Orangen-Schalen destil-  
lierte reine Essenz, die dem Getränk jenes  
unübertreffliche Aroma verleiht, das Naran-  
jina\*) selbst vor frischem Fruchtsaft aus-  
zeichnet.

## Naranjina\*)

Reiner Saft baumreifer Orangen

würde vielleicht nicht so ausgezeichnet munden,  
wenn dem Fruchtsaft nicht einige Tropfen  
dieser wundervollen Schalen-Essenz beigegeben  
würden. Das wissen die Spanier genau, deshalb  
geben Sie zu jeder Flasche Naranjina\*) noch  
eine kleine Stöpselflasche Schalen-Essenz.  
Naranjina\*) wird in Valencia hergestellt und  
nur in Originalflaschen verkauft. Wir senden  
Ihnen gerne kostenlos eine kleine Flasche zur  
Probe.

\*) spricht Naranchina

Generalvertretung für die Schweiz:

**LINDENMANN & Co.**  
Manessestrasse 78 / ZÜRICH

Telefon 36.710

### Berücksichtigt bei Euren Einkäufen stets die Inserenten der „Schweizer Hotel-Revue“

## Sie werden doch vorziehen!



Waschseide  
Kunstseidenreps  
Baumwolle  
Halbleinen

Indanthren vorgefärbt u. bedruckt

Der waschbare grosse Vorhang ist für das Hotel doch das Hygienische und  
Zweckmässige + Wir bieten Ihnen reiche Auswahl in wohl durchdachten  
modernen Dessins auf ausgesuchten Grundstoffen + Neuartig im Material,  
gediegen in den Farbenzusammenstellungen + Fließender Fall, wundervoll  
zeichnend im Fensterlicht + Verlangen Sie bitte unverbindl. Vorschläge!

**NEUHAUSER & CIE. ST. GALLEN**  
TELEPHON 4.47